

Québec, le 7 avril 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

Madame

**Objet : Demande d'accès aux documents  
N/Réf. : 0801-01-2015-004**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 1<sup>er</sup> avril 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision *Ville de Varennes c. Commission de protection du Territoire agricole du Québec*, rendue le 1<sup>er</sup> avril 2008 dans le dossier portant le numéro STE-M-105982-0506.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient cette décision, laquelle peut vous être communiquée en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc une copie de cette décision en pièce jointe.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

**Carmelle Beaulieu**

Chef du Service des affaires institutionnelles  
Substitut de la responsable de l'accès aux documents  
des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p.j. Décision